



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°1/2018 - Janvier

Agenda :

- **AG de l'ASPONA** : samedi 3 février à 14h30 à l'Orangerie – Vacancier - 15, rue Partouneaux MENTON

- **Les arbres des Alpes-Maritimes, comment les reconnaître ?** : Conférence de V. Kulesza - mercredi 28 février à 15h00, à la Bibliothèque municipale de Menton (Jardin Biovès)

A noter : depuis le 1^{er} janvier 2018, notre nouvelle adresse postale est **BP 17 – 06501 MENTON Cedex**



Quelle meilleure carte postale pour vous présenter nos vœux ?

Cette large vue sur la mer, libre de toute construction, sera donc conservée. Mais il a fallu le rappel à l'ordre des Services de l'Etat (Autorité environnementale) et l'insistance de l'ASPONA pour que le projet de PLU soit rectifié et que « seules les installations légères et démontables » soient autorisées en bord de mer.

Nous vous souhaitons une belle année 2018, et de poursuivre avec nous, de plus en plus nombreux, des actions utiles pour préserver la qualité de notre environnement et la beauté de nos sites.

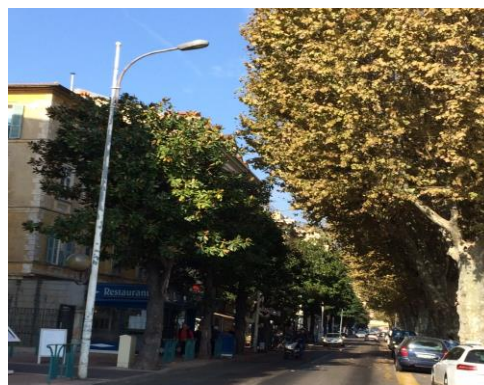
Nadine NIEL

Les magnolias de l'avenue de Verdun, un procès à charge

Sachant qu'il est bien plus avantageux pour l'ensemble des parties prenantes (services commanditaires, bureau d'étude, maître d'œuvre, etc.) de conclure un marché public pour l'abattage de 18 magnolias et la plantation d'une dizaine de bigaradiers que de s'en tenir à éliminer les 6 individus malades, le sort des pauvres arbres était joué d'avance. Peu importe qu'ils aient été plantés avant 1905 ! Nous avons été trop naïfs. Décidément, après feus les platanes de la Place Fontana et les pins parasols de la place de la gare de Garavan, il ne fait pas bon vivre à Menton pour un arbre en bord de rue ou de parking. FL

Camping Saint-Michel sous surveillance

Depuis la taille radicale de l'oliveraie effectuée en mars par l'entreprise gestionnaire du camping, l'ASPONA suit régulièrement l'évolution du site. Ayant constaté en octobre la mort de cinq oliviers et que les numéros des emplacements et des panneaux directionnels avaient été vissés sur les troncs de dizaines d'arbres, elle a saisi par lettre RAR la mairie et la DRAC pour mettre fin à cette pratique honteuse. Des piquets métalliques viennent d'être plantés en terre. Dont acte. MJ



Questions à Vincent Kulesza, botaniste et forestier

- Le film "L'intelligence des arbres" insiste sur les interrelations des arbres par leurs racines et les flux positifs biologiques apportés par les "arbres-mères" aux sujets plus jeunes. Quelles conséquences en tirer sur la conduite d'une exploitation forestière ?

Le concept d'arbres-mères est romantique, néanmoins il va sans dire que dans toute communauté vivante il y a un lien de cause à effet entre ceux qui sont âgés et les plus jeunes. L'arbre étant un être vivant s'exprimant dans un autre espace-temps que le nôtre et dans l'espace tout court dans ses trois dimensions, sans pour autant se déplacer sur de grandes distances.

Les flux biologiques sont eux aussi transmis des sujets imposants aux sujets chétifs en pleine croissance.

Dans le cas de coupes à des fins de régénération naturelle il faut attendre une fructification avant d'intervenir après la chute des feuilles dans le cas des feuillus. Ainsi les graines et les semis, qui ont déjà trouvé l'espace et la lumière pour germer (la trouée), seront complétés par ces dernières venues.

La transmission et l'entraide se fera entre tous les occupants d'un même espace et toutes générations confondues dans le cas de la futaie jardinée.

Une forêt traitée de la sorte comporte des individus de tous âges et quelques sujets morts sur pied ou au sol qui sont conservés pour une seconde vie, celle de l'arbre qu'on dit mort mais qui devient le support d'une belle diversité biologique.

- Le végétal nous oblige à penser le temps long. Dans notre région où les incendies sont fréquents, quelles sont vos recommandations sur la politique de reboisement ?

Après un incendie il est souhaitable de laisser la nature panser ses plaies et lui faire confiance car elle a « horreur du vide » grâce à la banque de graines du sol et la mise à la lumière de l'espace. Tout juste peut-on l'assister pour retirer les arbres dangereux pour notre espèce, voire planter - très lâchement - quelques tiges, dont la provenance génétique est locale.



PLU à Menton, bilan en demi-teinte de l'enquête publique

Suite à l'enquête publique d'octobre, le rapport du commissaire vient d'être publié. Nous avons analysé en détail (voir sur le site www.aspona.org) les modifications d'ores et déjà acquises. Parmi celles demandées par l'ASPONA figurent l'inconstructibilité en « dur » (jusqu'à 3,60m) sur la plage de la Baie Ouest, le classement des « lacets » du domaine Cernuschi-Latournerie dans la liste des éléments de patrimoine bâti, la suppression d'une zone de servitude de mixité urbaine jouxtant le Gorbio (SMS 11), l'obligation de végétalisation à 70% sur le plateau St Michel dans la zone constructible ou encore le développement de pistes cyclables sur le littoral.

D'autres verrous n'ont pas sauté : le projet de cinéma multiplexe sur le Borrigo, l'absence de zones agricoles protégées pour éviter le mitage des collines, des OAP plus contraignantes à proximité des cours d'eau que « la trame verte et bleue » pour les crêtes et les vallons et un taux de végétalisation en pleine terre élevé dans les zones pavillonnaires, etc. Nombre de refus à des demandes individuelles d'extension de construction sont renvoyés à une prochaine révision du PLU. Ce sont autant de points à surveiller de près dans les prochaines années. *FL / MJ*

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Menton, le 2 janvier 2018

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine

Assemblée générale

Samedi 3 février 2018 à 14h30

Adresse : L'Orangerie – VACANCIEL (Salle de la Villa)

15, rue Partouneaux - 06500 MENTON

Ordre du jour :

1 - Approbation du procès-verbal de la précédente AG qui vous a été envoyé dans le bulletin de mai 2017

2 - Validation de l'élection de la Présidente par le Conseil d'administration intervenue le 4 février 2017

3 - Compte rendu financier et quitus

4 - Compte rendu d'activité joint à ce bulletin et quitus

5 - Election au Conseil d'administration de l'ASPONA

Deux postes restent à pourvoir et les candidatures sont bienvenues – Merci de transmettre un courriel à info@aspona.org en donnant vos coordonnées complètes et en expliquant vos motivations avant le 25 janvier

6 - Autorisation donnée à la Présidente d'ester en justice au nom de l'association

7 – Information sur les dossiers en cours et les projets 2018 :

Rôle d'alerte des adhérents et participation à des groupes de travail

Suivi de la préparation du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et étude des projets d'aménagements / ouvrages de défense contre l'érosion du littoral

Futurs évènements

8 – Questions diverses

La réunion se terminera autour d'un verre de l'amitié.

La Présidente Nadine NIEL



POUVOIR

(à remplir et renvoyer par courrier postal à : ASPONA BP 17 06501 MENTON Cedex,
ou par e-mail à : info@aspona.org, ou à remettre lors de l'AG)

Je, soussigné (e)

Donne pouvoir à M. ou Mme

Pour me représenter lors de l'AG ordinaire de l'ASPONA qui aura lieu le 3 février 2018

Date et signature

Compte rendu d'activités pour l'année 2017

En 2017, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois. L'Assemblée Générale annuelle s'est tenue le samedi 4 février 2017 à 15h à la salle EMJ Loisirs de Roquebrune Cap Martin. Elle a été principalement consacrée à l'élection des 10 membres du nouveau Conseil d'administration, qui ont choisi le nouveau Bureau : Nadine NIEL, Présidente ; Frédérique LORENZI, Trésorière ; Norbert VERAN, Secrétaire.

Cinq bulletins ont été envoyés aux adhérents. Un nouveau site Internet a été créé (www.aspona.org) intégrant toutes les données du site précédent dans la rubrique « archives ». L'ASPONA s'est dotée d'une nouvelle adresse (info@aspona.org). Une nouvelle page Facebook a été créée (facebook.com/aspona).

Les principaux dossiers traités par l'ASPONA ont été :

Parking des Sablottes – Révision du PSMV - Place Fontana : après désistement en février sur le recours contre le permis de construire, attente de l'audience au TA pour le recours sur le PSMV et la Place Fontana.

Vistaero (Vista La Cigale : en février, mobilisation contre les travaux du chantier de confortement de la falaise faisant peser un risque majeur pour la sécurité des riverains. En avril, réunion organisée par la Sous-Préfète Nice – montagne avec le Maire et les promoteurs qui ont présenté leur projet de sécurisation de la falaise et de protection des espèces sensibles.

Extension en mer de Monaco : Communiqué de presse et interpellation des autorités françaises sur les risques pour la zone Natura 2000 Cap Martin et leur possible indemnisation (Monaco non signataire des conventions d'Espoo et Aarhus). Depuis juin, dialogue engagé avec la Préfecture Maritime de Toulon et l'Ambassade de France à Monaco, et saisine du COPIL Natura 2000 en décembre.

Mobilités douces : Pétition lancée en septembre pour que les maires de Menton et RCM réaménagent les villes pour les piétons et les vélos. Plus de 130 signatures recueillies en un mois. Invitation par le Conseil départemental à une réunion du projet de coopération transfrontalière EDU-MOB en septembre.

Aide aux adhérents au sujet de la suppression d'un secteur de mixité sociale dans le PLU de Menton et information sur un promoteur à La Trinité.

Plage de Saint-Roman à RCM : Projet d'aménagement de la plage concédée à la SBM conduisant à une extension en mer de près d'un hectare à proximité du site Natura 2000 Cap Martin. Saisine des services de l'Etat en novembre et recours contre l'avis favorable donné par le conseil municipal de RCM.

Camping Saint-Michel : Constat de la dégradation, du fait du délégué, de l'olivieraie pluri-centenaire sur le site naturel classé inscrit depuis 1951. Plainte auprès du Procureur de la République (travaux illégaux), demande au Maire d'intervenir et saisine des services de l'Etat chargés de la protection du site.

Alignement de 18 magnolias centenaires Avenue de Verdun : l'ASPONA a obtenu l'étude par la Mairie d'un scénario limitant l'abattage aux seuls arbres malades (1/3). Après consultation électronique, elle a décidé que tous les arbres seraient éliminés et remplacés par des bigaradiers.

Qualité des eaux de baignade : Interrogation de l'Agence Régionale de Santé le 22 août, suite aux alertes de nos adhérents. Le 24 août, interdiction de la baignade sur tout le littoral pendant 48 heures.

Domaine Cernuschi-Latournerie : Obtention du classement des lacets de la route sur la liste municipale des immeubles remarquables dans le cadre du PLU ; préparation d'un dossier avec le GIR Maralpin pour une inscription nationale par la DRAC des ouvrages techniques et hydrauliques de la route.

Documents d'urbanisme : Participation aux consultations publiques sur le PLU de Menton en juin, le PLU de Castellar en juillet, le schéma d'assainissement et de gestion des eaux pluviales de Menton en octobre, le projet de SRADDET de la région PACA en novembre et le PADD-SCOT de la CARF en novembre. Réunions des COPIL Natura 2000 Terre et Mer.

Associatif : Entrée au conseil d'administration et au bureau du GADSECA en juin ; obtention d'un siège de membre suppléant à la CNDPS ; demande de participation au Conseil de développement de la CARF.

Forum des associations le 9 septembre ;
Réunion sur le projet de PLU de Menton pour les adhérents le 8 juin ;

Débat avec le naturaliste-forestier Vincent Kulesza, invité par l'ASPONA, lors de la projection du film « *L'intelligence des arbres* » à Menton le 24 novembre (168 participants).